

8

**REPUBLIQUE DU BURUNDI
ASSEMBLEE NATIONALE
DE TRANSITION**

**JOURNEES PARLEMENTAIRES SUR LE PARDON
ET LA RECONCILIATION
DU 6 AU 9 AOUT 2001**

**LA QUESTION DE L'UNITE NATIONALE AU BURUNDI ET LES
PRINCIPES DE PARDON ET DE RECONCILIATION
NATIONALE**

Par Honorable Adrien SIBOMANA

Bujumbura, le 06 août 2001

LA QUESTION DE L'UNITE NATIONALE AU BURUNDI ET LES PRINCIPES DE PARDON ET DE RECONCILIATION NATIONALE

Exposé de l'Honorable Adrien SIBOMANA

INTRODUCTION

A la fin du 19^{ème} siècle, le Burundi est un Etat- Nation uni, structuré et administré par des Chefs et des sous- Chefs nommés par le Roi. Toutes les composantes de la population cohabitent harmonieusement. Aucune guerre n'a jamais été signalée entre les différentes ethnies depuis l'existence du Royaume. Le Problème d'unité nationale ne se pose pas, tout le peuple burundais participe à la vie politique du pays suivant une répartition héréditaire des fonctions.

Les premières décisions à caractère ethnique datent de 1929, date du début des réformes administratives par l'autorité coloniale. La plupart des Chefs hutu et certains Chefs tutsi sont démis de leurs fonctions ; désormais les élèves burundais seront orientés au Groupe Scolaire d'Astrida en fonction de leurs origines ethniques.

Pendant toute la période qui suivra, l'Unité Nationale du Burundi sera mise à rude épreuve et jusqu'aujourd'hui la question reste brûlante. Le pays est déchiré par une guerre fratricide qui ne prend pas fin et qui va laisser des séquelles difficiles à effacer. Il est donc opportun de débattre sur cette question de l'Unité Nationale et d'explorer les principes de Pardon et de Réconciliation comme moyens de retourner à la vie normale d'un pays uni et prospère.

Au cours de cet exposé, je parlerai du concept de l'Unité, des garants de l'Unité Nationale dans le BURUNDI traditionnel, de l'apparition des premiers signes de division, de la façon dont les divisions et la violence consécutive ont miné l'Unité Nationale. Je montrerai ensuite que malgré les divisions l'Unité Nationale est restée une préoccupation permanente et pour terminer je lancerai une réflexion sur le Pardon et la Réconciliation comme moyens de mieux cimenter l'Unité Nationale et d'enrayer la violence.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet je demande pardon pour les insuffisances et les imperfections qui pourraient se trouver dans l'exposé. Le sujet est profond et suscite des souvenirs difficiles à oublier et des émotions, tellement le peuple burundais a souffert. L'objectif de l'exposé est de lancer un appel aux participants et plus particulièrement aux Honorables Parlementaire pour le dépassement de soi, pour la sublimation afin de sauver la patrie en danger et de nous

engager à travailler d'arrache-pied pour laisser à notre progéniture un pays uni et prospère.

1. Le concept de l'Unité

Le Burundi a vécu dans l'unité pendant des siècles. Un Dieu (Imana), un Roi (Umwami), une seule religion (monothéiste), une même culture, une même langue, un même peuple. Voilà de quoi rendre jaloux bien des pays enclins à la division. En effet, à travers le monde, les divisions à la base des guerres civiles ont souvent pour origines la diversité des races, des religions, des tribus, des clans etc., la divergence des opinions politiques, des idéologies, des modes de gestion de l'économie etc. Le Burundi a donc beaucoup d'atouts pour demeurer dans l'Unité.

L'unité (ubumwe) est contraire de la division (amacakubiri). L'Unité Nationale a fait l'objet d'une définition très profonde par la Commission Nationale chargée d'étudier la question de l'Unité Nationale dans son rapport publiée en avril 1989.

Il est écrit dans le rapport ce qui suit :

« Au terme des échanges fort riches, il est apparu que, pour la Commission, l'Unité est un réseau de relations positives plus ou moins complexes, tissées de proche en proche par des individus à la fois semblables et différents et sanctionnés par un pacte plus ou moins conscient, mais toujours vivant à travers le symbolisme, pour s'assurer mutuellement une vie de bonheur et de prospérité dans la sauvegarde de l'intérêt général. »

« L'Unité Nationale est en définitive l'union au sein de la nation. Union des éléments différents par essence qui se fondent pour vivre et survivre en une seule entité nationale. L'unité devient dès lors le ciment qui rassemble et qui permet à la communauté, par delà ses différences, de se donner une assise humaine, matérielle et morale de vivre et de s'organiser harmonieusement. C'est ici qu'apparaît la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers. L'intérêt général, donc de la communauté prise comme une, devient le point de départ, sans lequel les intérêts particuliers, ceux des différences, ne sauraient se réaliser. Dans le cas concret de notre pays, l'intérêt général a fait qu'en transcendant les ethnies, les régions et les clans, le Burundi a pu s'édifier en une nation, ce qui a permis aux différentes ethnies, régions et clans de subsister. L'expérience historique des peuples montre que sans cette élévation nationale, ni les ethnies, ni les régions, ni les clans pour ne citer que ce qui intéresse notre pays n'auraient pu maîtriser un destin confronté aux différentes agressions de la nature. C'est ce que le peuple burundais a compris et qu'il a fortement intériorisé dans son dire et agir. Ne dit-on pas que « ubugirigiri bugira babiri » ? C'est aussi ce que de par le monde, l'humanité continue à comprendre. Lorsqu'on voit combien, pour être plus performantes, les différentes parties du globe

essayent de se fondre en ensembles économiques plus vastes, on se rend compte que le concept d'unité, loin d'être l'apanage d'une certaine époque que d'aucuns croiraient révolue, reste le ferment nécessaire à l'épanouissement de l'homme. »

« L'Unité Nationale est donc, au sein de de la nation, l'union des hommes, puisque c'est en définitif l'élément essentiel. C'est aussi l'union des différentes portions du territoire, l'union dans l'organisation des hommes et du territoire, bref, l'union de toutes les différences. Cette union signifie communauté et non confusion. Une communauté de vie, d'ambitions et de projets, en un mot, une communauté pour la démocratie et le développement. »

« C'est donc un pacte tacite pour vivre en commun, afin de se ménager les possibilités de vivre. La convergence de tous les éléments dans leurs différences, et elles sont nombreuses, pour consolider cette union au sein de la nation signifie unité. Pour servir dans l'union les différents intérêts particuliers qui s'entrecroisent, la recherche de l'intérêt général doit être assortie d'un certain nombre de « règles de jeu » qui constituent en quelque sorte des conventions sociales de la nation. C'est autant de codes, d'attitudes, de lois et règlements adoptés et vécus par un peuple tels que la justice, la solidarité, l'équité et le respect de l'intérêt général. Car en définitive, l'unité est un instrument pour l'épanouissement de tous et de chacun. C'est un pacte de vie, de liberté et d'épanouissement qui, tenant compte des intérêts de tous et de chacun, mène à la convergence de toutes les différences vers l'union. »¹

L'Unité Nationale est donc vitale pour tout pays. Les Grandes Nations n'ont pu se maintenir qu'en entretenant l'unité et la cohésion quel qu'en soit le coût.

Dans des moments de crise politique aux USA et en France j'ai souvent entendu les chefs d'Etat de ces pays rappeler à leurs concitoyens que l'Unité Nationale doit être sauvegardée.

C'est parce qu'ils sont conscients qu'un pays divisé perd toutes ses forces et toute sa crédibilité et ne peut rien entreprendre. L'Unité dans un pays est donc l'âme de la Nation. Sans cette âme, comme chez l'homme, le pays n'existe pas, ne vit plus. Et si cette âme est menacée de disparition, il faut tout faire la revitaliser.

Nous pourrions aussi mieux comprendre l'Unité en la comparant à son contraire : la division. Là aussi, la Commission Nationale chargée d'étudier la question de l'Unité Nationale a bien décrit la division comme suit :

« A l'inverse des forces de l'union, les divisions se présentent comme la tendance à aiguïser les différences. *Au lieu de travailler dans le cadre et dans*

¹ *Rapport de la Commission Nationale Chargée d'étudier la question de l'Unité Nationale, pages 30-31.*

l'intérêt de la communauté, seul garant des intérêts particuliers, les adeptes de la division recherchent l'intérêt dans les différences. Intérêts mal compris, dans la mesure où ceux-ci ne sont possibles que grâce à et avec l'intérêt général. Sous cet angle, les divisions résultent d'un manque de lucidité et conduisent inévitablement à la déchéance, au déclin. Dans nos analyses ultérieures, nous indiquons en effet qu'au Burundi, tous les groupements sur lesquels se fondent les divisions ne reposent que sur des étiquettes fallacieuses, des impasses qui ne peuvent mener à rien. Il est aisé de comprendre qu'aucune ethnie, aucune région et aucun clan ne peuvent vivre seuls, en excluant les autres du destin national. Prétendre servir son ethnie, sa région ou son clan contre les autres amène à la destruction non seulement de la communauté nationale mais aussi de son propre groupe qui ne saurait survivre en dehors de cette même communauté. Nous montrons également que la logique des divisions, destructrices par essence, conduit inéluctablement à la destruction de la plus petite cellule de la société jusqu'à l'individu. Nous verrons d'ailleurs que la cause fallacieuse des divisions cache mal l'égoïsme de ceux qui s'y adonnent, non pas comme ethnie, région ou clan, mais bien comme individus. »

« Comprenant mal ou ne comprenant pas du tout où résident leurs véritables intérêts, les tenants des divisions croient pouvoir s'épanouir en dehors de la communauté et son pacte social. Mais il apparaît rapidement que ce chemin conduit à la déchéance, à l'autodestruction et à l'isolement qui ne peuvent aboutir qu'à la mort avec et dans la communauté. Une fois de plus, on se rend compte que sans l'intérêt général, les intérêts particuliers ne relèvent que de l'illusion. »

« Partant de ces prémisses, la commission chargée d'étudier la question de l'Unité nationale a compris que fondamentalement, les divisions procèdent de l'égoïsme. Celui-ci conduit les différences à briser le pacte national, puis à déchirer le tissu social, pour rechercher les intérêts divergents par-dessus l'intérêt général. Il s'ingénie alors à aiguïser les différences pour les transformer, à l'inverse de l'Union, en oppositions radicales. Le résultat est bien connu : aucun groupe, aucun individu ne s'en sort grandi, au contraire la communauté éclate en miettes éparses. »

« L'égoïsme qui engendre la division au sein d'une nation est un égoïsme bien particulier. Ce n'est pas un égoïsme qui refuse de donner, c'est un égoïsme qui accapare et confisque l'intérêt général au profit de l'intérêt particulier. »²

Il est clair que là où l'unité (ubumwe) d'un pays et d'un peuple apparaît comme la vie ou l'âme, son contraire la division (amacakubiri) représente la mort ou la disparition.

² *Rapport de la Commission Nationale Chargée d'étudier la question de l'Unité Nationale, page 32-33.*

2. Les garants de l'Unité dans la société traditionnelle burundaise :

Nos ancêtres ont su choisir la vie à la place de la mort, sauvegarder l'unité et rejeter toute division dans la société. Le Roi (Sebarundi) et les Notables (Bashingantahe) exerçaient une justice quotidienne et une répartition équitable des biens (la terre et le bétail). Ainsi à l'arrivée du colonisateur, le Burundi avait un héritage précieux : la culture et la tradition de l'Unité. Cette valeur avait pour garants le pouvoir incarné par le Roi et les Bashingantahe (Igihugu kigirwa n'Umwami n'Abagabo).

Durant les périodes coloniale et post- coloniale, les garants de l'Unité « Umwami n'Abagabo » n'ont pas pu contenir la naissance et l'explosion des divisions ethniques, claniques et régionalistes. Ainsi le Burundi, notre chère Patrie, est tombé dans les pièges de la mort (la division) et jusqu'aujourd'hui la blessure est profonde mais elle n'a pas encore entraîné la mort totale.

3. Les premiers signes de division au Burundi :

Le Burundi n'a pas échappé aux théories des races supérieures qui ont été diffusées en Europe à la fin du 19^{ème} siècle. Les explorateurs et les colonisateurs ont trouvé un pays bien organisé, bien structuré et bien administré. Ils ont alors interprété cette situation à la lumière (si on peut le dire ainsi) de ces idées de l'époque qui expliquant que dans toute société il y a des races supérieures appelées à diriger et à dominer les races inférieures.

En plus de cette théorie dévastatrice sur les races, le principe de « diviser pour régner » a été appliqué. Et dans le cas du Burundi, la division a porté sur les ethnies.

Les carnets d'identité (et même les diplômes) portaient l'identification de l'ethnie et du clan ; la réforme administrative des années 30 destitua la plupart des Chefs et sous- Chefs Hutu et quelques Tutsi ; l'orientation au Groupe scolaire d'~~Akushya~~ était systématiquement liée aux ethnies des élèves.

Malheureusement à la période de l'indépendance certaines élites burundaises n'ont pas pu éviter le piège de la mort. Elles ont versé dans le tribalisme et le régionalisme. Beaucoup de partis politiques avaient même une connotation ethnique. Les divisions ethniques se sont exacerbées, conduisant le pays dans la spirale de la violence, de la guerre et du génocide. Peut- on s'imaginer les souffrances et les pertes qu'a enduré le peuple burundais à cause de ses élites qui n'ont pas pu s'entendre et s'organiser pour sauvegarder l'Unité nationale ? Peut-on s'imaginer les efforts qu'il faudra fournir pour réparer les torts causés au Peuple Burundais ?

4. Les divisions ont mené l'Unité Nationale et engendré la mort :

Les parties signataires de l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi reconnaissent que le conflit burundais est un « conflit fondamentalement politique avec des dimensions ethniques extrêmement importantes ; un conflit découlant d'une lutte de la classe politique pour accéder au pouvoir et/ ou s'y maintenir. » (Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi, p 16)

Pour conquérir le pouvoir et/ ou s'y maintenir certains politiciens burundais ont eu recours aux divisions de toutes sortes, minant ainsi l'âme de la nation : l'Unité Nationale. Les conséquences sont catastrophiques.

De 1965, date des premières tueries interethniques, jusqu'aujourd'hui en 2001 en passant par les périodes sombres de 1969, 1972, 1988, 1991, 1993 à ce jour, des filles et fils du Burundi meurent périodiquement, d'autres vivent dans l'exil, en prison ou dans les camps des déplacés, le pays patauge dans la misère, l'ignorance et le sous-développement. Le Burundi est parmi les trois pays les plus pauvres au Monde. Même le peu d'infrastructures économiques et sociales construites au cours des années de répit ont été détruites, abîmées ou tombées en désuétude à cause des divisions (amacakubiri) et de la violence et des tueries qui s'en suivent. Le catalyseur de ces divisions est le contrôle du pouvoir. On tue l'âme d'une nation (l'unité nationale), le résultat n'est pas le contrôle du pouvoir, c'est la gestion des catastrophes, de la mort et de la misère. On ne peut pas dire qu'on exerce vraiment le pouvoir dans un pays divisé, dans une nation à l'agonie.

Les souffrances ont été nombreuses et intermittentes. La nation a parfois frôlé la mort mais il est toujours resté de l'espoir et quelques énergies et ressources qui ont fait que le pays, même essoufflé, reste encore debout. C'est pourquoi nous sommes rassemblés ici pour aborder encore une fois cette question épineuse de l'Unité Nationale.

5. Malgré les divisions, l'Unité Nationale est restée une préoccupation permanente

Même pendant les moments les plus sombres de la vie du Burundi, aucun dirigeant n'a osé dire que l'Unité Nationale n'est pas une nécessité.

L'Unité Nationale est restée une préoccupation permanente. Aucun régime n'a consacré officiellement la division comme mode de gouvernement. Ils ont tous appelé les Burundais à l'Unité, même quand les dirigeants n'étaient pas exemplaires sur cette question.

En 1966 quand la Première République fut proclamée. Il a failli y avoir une scission grave entre Républicains et Royalistes. Le régime ne trouva d'autres conseils à donner aux Burundais que de rester unis. Le dernier verset de l'Hymne National « Horana Umwami n'Abagabo... » (Ayez toujours le Roi et les Notables « Bashingantahe ») fut remplacé par « Horana Ubumwe n'Abagabo... » (Ayez l'Unité et les Nobles « Bashingantahe »...). Que pouvait-on trouver d'autres pour calmer les sujets attachés à leur Roi ? L'Unité.

En 1972, les autorités de l'époque ne cessait d'en appeler les Burundais à l'Unité même si le pays était à sang et à feu. Malheureusement aucune politique ne fut initiée pour panser les déchirures profondes résultant des événements de l'époque.

En 1988, à la suite des événements de Ntega et Marangara, le Gouvernement prit la question de l'Unité Nationale au sérieux et initia une politique d'Unité et de Réconciliation Nationales pour tenter d'éradiquer définitivement le virus de la division. Une Commission Nationale chargée d'étudier la question de l'Unité Nationale fut constituée. Un Gouvernement d'Unité Nationale fut mis sur pied. Un rapport produit par la Commission fit des propositions concrètes pour venir à bout des divisions et construire un pays uni et prospère. Une Charte de l'Unité Nationale fut élaborée et soumise à Référendum populaire. Les Burundais ont ainsi scellé un pacte d'unité :

- en affirmant que l'Unité des Barundi a toujours existé et subsistera
- en décidant de renoncer définitivement à tout comportement divisionniste ;
- en s'affirmant de rester toujours attachés aux comportements unitaires ;
- en se convenant d'organiser toute la vie du Pays dans l'esprit de l'Unité.³

Des larmes de joie ont jailli des yeux de bon nombre de nos concitoyens. Nous avons connu des moments d'émotion, de convivialité, et de confiance dans l'avenir qui ont presque effacé les douleurs du passé. Nous pensions qu'enfin le Burundi allait redevenir ce pays de lait et de miel (igihugu c'amata n'ubuki) dont nous ont souvent parlé nos ancêtres.

Nous avons voté une constitution, nous sommes allés aux élections législatives et présidentielles en juin 1993. De nouveau le pouvoir ! De nouveau les divisions ethniques !

Le 21 octobre 1993, le Président élu et certains de ses proches collaborateurs sont assassinés. Des populations innocentes succombent aux tueries massives qualifiées de génocide. Le pays sombre dans la plus triste période de son histoire puisque c'est la première fois qu'une crise dure tant d'années (bientôt 8 ans).

³ Tiré de la Charte de l'Unité.

Malgré toutes les vicissitudes des dernières années, les appels à l'Unité Nationale n'ont cessé d'être entendus de la bouche des responsables politiques (même si parfois la pratique n'a pas suivi la parole). Tout a été tenté pour ramener le pays dans l'Unité et la Paix (Convention de Gouvernement 1994, Accords de Kajaga, Négociations de Mwanza, Partenariat politique 1998, Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi).

L'Unité Nationale, comme seul idéal, susceptible d'apporter au Burundi une paix durable, a toujours été le maître-mot, jamais la division n'a été proposée comme remède à nos maux.

Même les groupes armés disent officiellement qu'ils souhaitent le retour à la Charte de l'Unité et accusent les négociateurs d'Arusha d'avoir péché contre les principes contenus dans cette dernière. C'est dire que l'Unité Nationale est un principe sacré contre lequel personne n'ose s'attaquer, fut-il divisionniste. Nous sommes nous-mêmes ici pour réfléchir sur ce thème et tenter de retrouver ce trésor que nous risquons de perdre. Nous nous interrogeons, nous scrutons nos connaissances, nous implorons notre Dieu pour savoir qui peut encore nous aider à nous retrouver ensemble.

6. Le Pardon et la Réconciliation peuvent-ils nous mieux asseoir l'Unité Nationale et enterrer la hache de la guerre ?

Nous avons dit plus haut que l'Unité est comparable à la vie alors que la division est comparable à la mort. Lorsque nous sommes malades et que notre vie est menacée, nous tentons tout pour nous faire soigner et si un médicament nous est proposé nous nous en procurons quel que soit le prix pour essayer d'échapper à la mort.

Il en est de même de l'Unité Nationale que les divisions risquent de nous ravir. Que faire pour éviter la catastrophe ?

Parmi les remèdes proposés, le Pardon et la Réconciliation Nationale figurent en tête. Les Négociateurs d'Arusha ont même donné le titre suivant aux résultats de leurs pourparlers : « Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi. » C'est pourquoi les organisateurs de la présente semaine parlementaire ont proposé d'explorer cette voie. Le chemin sera long et difficile. Comme le reconnaissent les signataires de l'Accord d'Arusha : « La crise burundaise est profonde ; l'oeuvre de réconciliation sera longue et ardue. Il y a encore des plaies béantes qu'il faudra cicatrifier. A cette fin, la Commission (il s'agit de la Commission Nationale pour la Vérité et la Réconciliation) arrête ou propose aux institutions compétentes des mesures susceptibles de promouvoir la réconciliation et le pardon, décide la restitution aux ayants-droit des biens dont ils avaient été dépossédés ou arrête des

indemnisations conséquentes, ou propose toute mesure politique, sociale ou autre visant à favoriser la réconciliation qu'elle juge appropriée. »⁴

Mais qu'est-ce que le pardon, la réconciliation ? S'agit-il d'occulter ou de renoncer à la justice ? S'agit-il d'oublier ?

Selon le dictionnaire « Le Nouveau Petit Robert », le pardon c'est l'action de pardonner qui veut dire : tenir (une offense) pour non avenue, ne pas en garder de ressentiment, renoncer à en tirer vengeance. Pardonner peut aussi vouloir dire oublier, remettre (les péchés), absoudre, gracier, amnistier, excuser.

Dans son article intitulé « Le Pardon ou comment revenir au monde ordinaire » publié dans la revue *Esprit* (août-septembre 2000), le philosophe français Olivier Abel (de la Faculté de Théologie Protestante de Paris) dit ce qui suit :

« QUOTIDIENNEMENT, il arrive à peu près à tout le monde de dire pardon comme on dit merci ou bonjour, non et oui. Il serait donc déraisonnable de penser que seuls des croyants, au sens religieux, utilisent une telle expression. Pourtant, dès qu'il s'agit de la notion de pardon, nous abandonnons le sujet au domaine religieux, soit pour admirer son caractère extraordinaire et quasi impossible, soit pour le liquider comme quelque chose qui ne saurait intéresser que des gens bizarres, ce qui revient à peu près au même. C'est à cette conception du pardon comme d'une parole sublime et magique, ou honteuse et idiote, que je m'en suis pris à plusieurs reprises. Je voudrais ici brièvement expliciter pourquoi, et m'interroger sur cet écart entre les pratiques « ordinaires » et « la réflexion. »

« Que se passerait-il si cette manière de penser le pardon comme une limite inaccessible débouchait sur son évitement systématique ? Si nous devenions impuissants à y voir un acte de langage conditionné par son contexte, ou un **compromis boiteux préférable à la haine**, ou même une parole comique capable de tempérer le tragique de nos liens ? Pour ma part, je verrais avec inquiétude notre société devenir un système pour éviter d'avoir à dire merci ou pardon, comme d'avoir à exprimer tout refus ou toute véritable approbation. »⁵

Dans le même article Olivier Abel donne quelques conditions (non exhaustives) du pardon dont il distingue deux limites : « un pardon simplement nécessaire pour coexister durablement » et « un pardon absolu et quasi impossible, inconditionnel, mais dont on peut dire qu'il arrive, comme le rappel d'un don premier qui excède tous nos échanges et toutes nos conditions ».

⁴ *Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi, article 8, 1^ob.*

⁵ *Le Pardon ou comment revenir au monde ordinaire, article publié par Monsieur Olivier Abel dans la revue Esprit (août-septembre 2000), page 72.*

Olivier Abel écrit donc ce qui suit sur les conditions du pardon :

« Quelles sont donc les conditions du pardon « ordinaire », de ce pardon en quelque sorte conditionnel auquel nous cherchons ici à faire droit ? Remarquons d'abord qu'elles ne sauraient être présentées comme des règles exhaustives ni absolues mais comme des indications, qui font en quelque sorte que le pardon demandé ou donné est acceptable (je ne dis pas accepté mais simplement perçu ou compris comme tel). Elles caractérisent un pardon **qui n'est ni obligatoire** (c'est un acte imprévisible), **ni impossible** (c'est un acte acceptable plausible). Ce sont des circonstances ou des conditions d'énonciation qui accompagnent généralement l'usage des expressions du pardon, qui les font accepter dans la communication ordinaire et que l'on peut résumer sous les règles suivantes (dont je montre au fur et à mesure les principales difficultés).

- 1) Le pardon n'est pas une parole magique, immédiate, qui tirerait un trait sur tout, mais c'est une rupture avec le silence, **une libération de la mémoire**. Il permet et suppose la remémoration d'un passé jusque-là trop douloureux pour se formuler. En ce sens-là, le pardon ne se commande pas, c'est un acte de volonté passive, comme un accouchement, qui prend du temps.
- 2) Nul ne peut se pardonner à soi-même parce qu'il faut pouvoir se voir soi-même autrement, comme le dit Arendt ; et s'il est parfois vital de se pardonner à soi-même (le tort que l'on a fait à autrui ou à soi-même), c'est la chose la plus difficile puisque cela suppose de s'aimer soi-même comme un autre.
- 3) Il ne faut pas confondre le pardon demandé avec le pardon obtenu, comme on le fait souvent en parlant « en gros » de pardon : un pardon peut être demandé et non accordé, il peut aussi être donné et ne pas être reçu. De toute façon, il y a entre les deux la différence entre un tort commis et un tort subi (avec ce tragique supplémentaire que celui qui l'a commis souvent l'a subi).
- 4) Il ne peut être pardonné qu'à « celui qui » a reconnu son tort, et personne ne peut se repentir à sa place (c'est ce qui se passe pourtant lorsque des « représentants » de la mémoire, religieuse ou politique par exemple se repentent publiquement pour ce qu'ils n'ont pas fait, ce qui suppose des conditions proprement politiques de représentant(e)).
- 5) Celui qui pardonne doit être « celui qui » a subi le tort, et nul ne peut usurper cette place (mais à la différence des enfants des coupables, qui ne sont en rien coupables, les enfants des victimes sont encore souvent victimes en quelque chose, et cela introduit un décalage irrémédiable).
- 6) On ne peut pardonner que lorsque tout a été fait pour tenter de réparer (dans une société où l'on « jette » trop facilement, on ne fera jamais assez l'éloge de la réparation). On peut toujours réparer plus qu'on ne croit et ce travail,

accompagné par la conscience de l'irréparable, nous enseigne à ne plus recommencer.

- 7) On ne peut pardonner que ce qu'on peut punir, ce qui suppose un contexte où le rapport d'intimidation a suffisamment changé pour que ce soit physiquement possible (pas trop pour que la question soit encore pertinente), mais aussi une situation suffisamment claire et un passé suffisamment établi pour que l'on puisse désigner les victimes et les coupables, et distinguer le reproche que l'on adresse à ceux-ci (leur faire sentir qu'ils ont fait mal) de la haine (leur faire mal).

Et coetera. D'autres règles restent à observer et toutes ces conditions ne sont pas toujours réunies : quelques-unes suffisent pour que l'on reconnaisse que l'on a affaire à un pardon. Chacune d'entre elles désigne quelque forme de l'impardonnable. Comme on le voit, chacune de ces conditions est donc discutable et soulève de nombreux dilemmes, souvent liés à la distribution des rôles dans le « scénario », mais qui sont des dilemmes plus ou moins solubles dans le jeu ordinaire de la conversation. En effet, le mérite de ces règles n'est pas de définir des catégories indépassables, mais au contraire d'obliger les uns et les autres à accepter un certain « bougé », un certain arrangement tant pour se soumettre à ces règles que pour les adapter à des situations trop singulières. Le pardon n'est pas le constat que toutes les conditions sont réunies, ni une remémoration enfin totale : c'est un acte de discours qui modifie la situation. C'est justement la rigueur de ces règles qui permet de les réinventer dans des contextes où elles ne « collent » pas tout à fait ; et qui fait que, dans un grand nombre de cas, nous nous pardonnons à peu près les uns aux autres les torts dont nous nous demandons pardon, et comme négligemment. »⁶

S'agissant de la réconciliation le Nouveau Petit Robert la définit comme une action de rétablir l'amitié (entre des personnes brouillées). Réconcilier c'est remettre en accord, en harmonie (des personnes qui s'étaient brouillées).

Après ces quelques rappels des significations et des conditions il semble que le Pardon et la Réconciliation ont encore leur place au Burundi si nous voulons arrêter la haine et la vengeance, sauvegarder l'Unité Nationale, empêcher la destruction totale de notre nation et bâtir sur une paix durable.

Il faut cependant souligner que le Pardon et la Réconciliation n'excluent pas et ne font pas obstacle à la justice. Ils ne sont pas non plus une alternative à la justice. Au contraire, une justice saine est un complément nécessaire à l'exercice du Pardon puisqu'on ne pardonne pas une faute non commise. Nous savons également que l'impunité a longtemps été décriée et pointée du doigt comme un des facteurs qui encourage le crime et la vengeance.

⁶ *Le Pardon ou comment revenir au monde ordinaire, Article publié par Monsieur Olivier Abel dans la revue Esprit (août-septembre 2000) pages 75-76.*

Nous sommes aussi conscients que certains actes comme le génocide, les crimes contre l'humanité et d'autres forfaits désignés expressément dans l'accord d'Arusha ne sont ni prescriptibles ni amnistiables. De même l'ampleur des dégâts est telle qu'aucun système judiciaire ne parviendra à établir les faits, à juger et à condamner les auteurs de tous les crimes commis durant les quatre dernières décennies. Mais cela ne peut pas empêcher à la justice de réprimer et de prévenir le crime, c'est le seul moyen de créer la confiance entre les citoyens et d'éviter la haine, les règlements de compte et les vengeances. N'est-ce pas créer un climat propice au pardon et à la Réconciliation ? N'est-ce pas un garant de l'Unité Nationale jadis incarnée par le Roi et les Bashingantahe (Umwami n'Abagabo) ?

En parlant du Pardon et de la Réconciliation Nationale, mon exposé serait incomplet si je ne rappelais pas que plus de 90% des Burundais sont des croyants (chrétiens, musulmans et autres) et que leurs devoirs religieux les interpellent à exercer le pardon. Les chrétiens, qui sont les plus nombreux, doivent se souvenir constamment du commandement nouveau donné par Jésus Christ : « Aimez- vous les uns les autres comme Dieu vous aime ». C'est le même Jésus Christ qui a laissé la phrase suivante : « Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés... ».

La plupart de nos concitoyens de l'intérieur du pays sont très avancés sur le processus du pardon et de la réconciliation, à entendre les nouvelles en provenance des différentes provinces.

En conclusion nous disposons de toutes les ressources nécessaires pour parvenir au pardon et à la réconciliation malgré la profondeur des blessures. La classe politique burundaise est invitée à réfléchir et à explorer cette voie comme un moyen de conjurer le mal, de rétablir l'unité nationale et de parvenir à une paix durable. D'autres pays ont eu des épreuves semblables mais ont pu s'en tirer. Le Burundi peut aussi leur emboîter le pas.

CONCLUSION

Le peuple burundais a pu sauvegarder l'unité et la cohésion pendant des siècles. Cependant il vient de traverser quatre décennies (1961 à 2001) de déchirements et de crise à répétitions à cause des divisions ethniques et régionales que les élites burundaises ont créées et entretenues pour accéder et/ ou se maintenir au pouvoir.

Le peuple a enduré des souffrances indescriptibles mais la nation ne s'est pas complètement effondré. La classe politique actuelle est interpellée et invitée à raviver l'âme de notre nation c'est- à- dire l'Unité Nationale et à renoncer à la mort et au suicide collectif c'est-à-dire la division. Nous devons prendre nos responsabilités et nous n'avons pas le droit d'échouer la réconciliation de nos compatriotes.

Je vous remercie-

